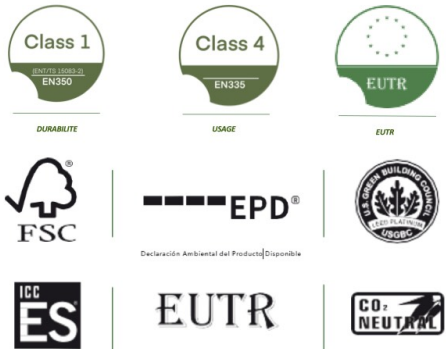


DESCRIPTION DU PRODUIT

Le Bardage dassoXTR® est fabriquée à partir de fibres de bambou compressées et bénéficie d'un double traitement breveté combinant thermo-chauffage et densification.

Ultra stable, dure et durable, elle se distingue par sa teinte chocolat obtenu grâce au thermo-traitement.

Adapté pour résister à toutes les conditions extérieures, la couleur du XTR® évoluera naturellement avec le temps comme toutes les essences naturelles.



SPÉCIFICATION

Dimensions (mm)	Référence	Surface	Finition	T&G
1860*100*12mm	XS12-100G2-PSS	Lisse	WOCA	Non
1850*137*18mm	XS18-SSL-5TG-PSS	Lisse	WOCA	Oui

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Tolérances: Longueur: ±0.5 mm/largeur: ±0.15 mm/Epaisseur: ±0.15mm / R&L profondeur: ±0.1mm
- Densité: 1150 kg/m3
- Humidité: 8%-12%
- Dureté brinell: 106,8 N/mm² (DIN EN 1534)
- Résistance à la Rupture en Flexion: 87 N/mm² (DIN EN 408)
- Module d'élasticité: 18400 N/mm² (DIN EN 408)
- Taux de gonflement - retrait – épaisseur: ≤ 4.6 (DIN EN 15534-1)
- Taux de gonflement - retrait – largeur: 0.6% (DIN EN 15534-1)
- Taux d'absorption d'eau - 4.2%
- Déformation: ≤ 6mm
- Courbure sur la longueur: ≤ 1mm par mètre sur la longueur
- Résistance aux termites: DC M (EN117)
- Durabilité biologique: Classe 1 (EN 350:2016)
- Emission – pour application interieur: E1(<0.1mg/L) (GB/T17657-2013)
- Durabilité: Classe 1 (EN 350 / ENT/TS 15083-2)
- Classe d'usage: Classe 4 (EN 335)
- CO2 neutre: EPD LCA – (ISO 14025 y EN 15804)
- Déclaration Environnementale du produit- EPD (ISO 14025 y EN 15804)
- FSC®: Produit disponible FSC® sur demande.
- Contribution LEED BD+C - v4: MR 1, MR 2, MR 3 (FSC®), EQ 2, SS 7 v2009: MR 6, MR 7 (FSC®), IEQ 4.3, IEQ 4.4
- Garantie: 25 ans

SURFACE Lisse



Epaisseur 12MM Sans T&G



Epaisseur 18MM Avec T&G

- STOCKAGE
- L'entrepôt doit être bien ventilé
 - Laissez les produits dans leur emballage d'origine lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
 - Stockez le produit à l'horizontale sur le sol avec des semelles de palette sur chaque palette. La hauteur maximale des palettes empilées ne doit pas dépasser 4,5 mètres.
 - L'écart entre les cales ne doit pas dépasser 600 mm, avec une distance de début et de fin de la cale depuis le bord de la palette ne dépassant pas 200 mm.